

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 1^{er} décembre

Prix et qualité de l'eau

Le Conseil prend acte du rapport du délégataire pour l'eau potable.

Désignation des délégués au SIARP

Le Conseil rappelle sa volonté de se retirer du Sictou et d'adhérer au Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (Siarp) pour l'ensemble de la compétence assainissement collectif et non collectif. Il désigne ses délégués pour siéger au Siarp à compter du 1er janvier 2022 : Marc GIROUD, titulaire, et Sylvain DEMULDER, suppléant.

Indemnités et promotion des agents

Le Conseil (suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui donnait un délai d'un an après l'élection des conseils municipaux) décide d'appliquer à l'ensemble des agents communaux, d'une part, les règles d'indemnisation horaire des éventuels travaux ou heures sup-

plémentaires et, d'autre part, les possibilités d'avancement, ceci sans limitation par quotas selon le grade.

Travaux en cours

Le chantier de création des trottoirs de la rue de Marines sera complètement achevé pour les fêtes. Mais, pour le Clos de l'école, il faudra attendre mars 2022 pour mettre les logements en location.

Il ne pourra pas y avoir d'inauguration, du fait du contexte sanitaire. Un petit document sera distribué pour marquer l'achèvement de chacun de ces deux gros travaux.

Stationnement dans le village

A la fin des travaux, les règles de stationnement seront précisées pour la partie de la rue de Marines où les trottoirs viennent d'être créés et les règles seront rappelées pour l'ensemble du village et notamment que le stationnement est interdit sur les trottoirs réservés aux piétons.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

Ouverture 9h-12h, 14h-16h, sauf mercredi après-midi.

Samedi, sur RDV de 8h à 12h.

La mairie sera fermée les 24 et 31/12

Agenda

✓ **JEUNES** : salle Jean Dréville tous les **mercredis après-midi** et **pendant les vacances scolaires**, avec l'AOJE : 01 30 38 11 84

✓ **ENFANTS ET JEUNES à l'AOJE à ENNERY**, pendant les **vacances scolaires** : ATELIERS DE TERRE : fabrication des objets en céramique, pour débutants ou initiés (1h / 5 €).

Inscriptions en mairie

✓ **CONFÉRENCE SVS 25/02 à 14H**
La Sauvegarde Vexin Sausseron, SVS, invite **Guillaume PITRON** salle Jean Dréville à une conférence sur **l'ENFER NUMÉRIQUE** (titre de sa dernière enquête publiée).

Lutte contre les pollutions

Chacun est invité à contribuer à la protection de l'environnement, en :

- s'interdisant de jeter un mégot de cigarette sur la voie publique (un seul mégot pollue, en effet, 500 litres d'eau souterraine, d'eau usée ou d'eau du Sausseron) ;
- limitant, la nuit, la pollution lumineuse, comme le fait la commune par l'extinction précoce (21h30) de l'éclairage public.

Transports / seniors

TAD. Réservation jusqu'à 1h avant : 09 70 80 96 63 / tad.idfmobilites.fr
De 09h à 17h, du lundi au vendredi, sauf fériés. Prise en charge à l'arrêt de bus. Dépose au centre commercial d'Osny ou à l'Hôpital de Pontoise. Tarif 2 €. **P'Tit Bus du Sausseron**. Gratuit.
Réservation : 06 08 15 94 31
Dessert les marchés et commerces d'Auvers, Nesles et l'Isle-Adam.

Les jeunes, dès 16 ans, doivent être recensés en mairie. Les jeunes de 18 ans et les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes pour les prochaines élections.

Le maire et tous les élus de la commune vous souhaitent de bonnes fêtes et, plus que jamais, une très bonne santé.

Le projet de services à Vallangoujard

Près de l'ancienne gare, à présent louée en logement particulier, la Commune possède un terrain de plus de 1 000 m², entièrement viabilisé, bien situé, entre la rue de Pontoise et la gare.

L'emplacement de ce terrain le rend propice au développement d'activités de service (conformément à la destination de ce secteur définie par le PLU approuvé le 10 avril dernier). Ce terrain, en effet, est directement sur la Boucle du Vexin, à proximité immédiate de la D927 et d'un espace de stationnement pour une dizaine de véhicules.

Il est donc logique de penser que des services implantés sur ce site pourraient intéresser :

- la population du village (qui s'y rendrait à pied, en vélo ou en voiture),
- les randonneurs, qui sont de plus en plus nombreux,
- les habitants de Méru qui sont 3 000 à passer par là tous les soirs en rentrant du travail.

Le Conseil municipal a décidé d'étudier, en lien le plus étroit possible avec la population, la construction sur ce site d'un bâtiment pouvant abriter un espace multiservice.

Une première réunion publique s'est tenue le 2 septembre : 11 personnes y ont participé. Par ailleurs, de multiples échanges ont permis d'associer le Parc du Vexin à la réflexion. Un architecte a été mandaté pour élaborer un avant-projet faisant ressortir ce qu'il est possible et pertinent de bâtir sur ce terrain et à quel prix.

Ainsi, ce projet commence à se dessiner. Toutefois, de nombreuses options restent ouvertes.

Au stade actuel, quelques points de consensus émergent, bien que rien ne soit arrêté :

- le bâtiment à construire doit être exemplaire en termes de consommation d'énergie et de respect de l'environnement (matériaux biosourcés, photovoltaïque...);
- il doit être assez vaste pour accueillir diverses fonctionnalités et une forme de hangar est envisagée ; la structure du bâtiment doit être flexible permettant la plus grande adaptation possible à l'évolution des besoins et des opportunités ; tout ne devrait, du reste, pas être complètement aménagé dès le départ pour laisser une marge de manœuvre ;
- les services hébergés seront de deux natures, d'une part, une ou plusieurs activités commerciales privées (épicerie de proximité, vente en circuit court des producteurs locaux, location de vélos, petite restauration, etc.) et, d'autre part, des services participatifs autogérés (ateliers partagés, couture, bricolage, co-working...);
- le bâtiment à construire doit comporter quelques logements petits et moyens pour accueillir en location les personnes qui feraient vivre les activités à créer ; ces logements pourraient occuper le 1^{er} étage, tandis que les activités se situeraient au rez-de-chaussée ; ces locations, outre leur utilité directe, couvriraient le remboursement des prêts.

Il reste à préciser ce qui semblerait prioritaire et pertinent parmi les très nombreuses idées qui ont pu être avancées. Il reste aussi — et ce n'est pas le plus aisé — à imaginer comment les activités envisagées pourraient s'ancrer dans la vie locale et apporter durablement à notre collectivité de la vie, des échanges, de la convivialité, en même temps que des utilités.

Chacun est invité à faire part de ses attentes et idées par message à secretariat@vallangoujard.fr

**Une 2^e réunion d'échange sur ce projet se tiendra
Samedi 29 janvier à 10h, salle Jean Dréville**